

FRAUDE FINANCIÈRE

ÇA NE POURRAIT JAMAIS M'ARRIVER!

En êtes-vous sûr? Le vol par tromperie se produit dans tous les milieux. Le fraudeur peut duper des gens très intelligents. Parfois, il vous aborde par téléphone, par courriel ou par les petites annonces du journal. Parfois, il s'insinue dans votre cercle social. Il peut même devenir un ami... Il vous propose alors d'investir vos épargnes dans un produit financier qui vous fera engranger beaucoup d'argent rapidement. Vous ne lui aviez pourtant rien demandé.

Parce qu'elles ont accumulé des économies au cours de leur vie, les personnes âgées sont des cibles de choix pour un fraudeur. Surtout si elles vivent seules. Par politesse, elles hésitent parfois à refuser une offre ou à poser des questions.

Les victimes se sentent si humiliées qu'elles renoncent souvent à dénoncer leur agresseur. Pourtant, la fraude financière est un crime grave. Elle ruine plus que vos finances. Elle ruine aussi votre moral, votre santé, et parfois jusqu'à vos relations sociales.

**Restez
alertes!**

TROP BEAU POUR ÊTRE VRAI?

Méfiez-vous!



MESSAGE DE LA MINISTRE RESPONSABLE DES AÎNÉS

C'est le genre de violence qu'on ne voit pas. Quand une personne est victime de fraude financière, cela ne laisse aucune trace sur son corps. Mais la peur et la honte, elles, sont réelles. Trop de Québécoises et de Québécois d'âge mûr se font soutirer, par la force ou la ruse, les économies accumulées au cours d'une vie de travail honnête. Parce qu'ils ont souvent acquis un patrimoine, ils constituent une cible de choix pour les fraudeurs. En fait, la fraude financière est la plus répandue de toutes les formes de maltraitance envers les personnes âgées. Cela doit cesser!

Malheureusement, les victimes sont peu portées à dénoncer ce genre de crime au Québec. Seulement 24 % des personnes qui se sont fait offrir un investissement frauduleux ont porté plainte auprès des autorités et 33 % avaient rencontré leur agresseur par l'entremise d'une personne à qui elles accordaient toute leur confiance...

C'est pourquoi le gouvernement du Québec déposera bientôt un plan d'action pour lutter contre la maltraitance envers les personnes âgées. Cela répond à une volonté clairement exprimée de combattre la maltraitance sous toutes ses formes.

À titre de ministre responsable des Aînés, je suis fière de m'associer à l'Autorité des marchés financiers dans ses efforts pour

prévenir la fraude. Le vol par tromperie est un crime qui doit être dénoncé. Si vous croyez en être victime, ou que vous êtes inquiet pour l'un de vos proches, n'hésitez pas à aller chercher de l'aide. C'est votre argent, votre vie, votre paix d'esprit. Ne vous laissez pas dépouiller en silence!

Marguerite Blais
Ministre responsable des Aînés



Ne laissez
aucune
chance aux
fraudeurs!



**MESSAGE
DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR
GÉNÉRAL DE L'AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS**

Dans la foulée de nos initiatives en matière de prévention de la fraude, je suis heureux de me joindre à la ministre responsable des Aînés, madame Marguerite Blais, afin d'unir nos efforts dans la lutte contre la maltraitance à l'endroit des personnes âgées. Je tiens à souligner l'importance de ce cahier spécial qui offre à celles-ci, dans une seule publication, divers outils pour prévenir la fraude.

Malheureusement, on constate que les personnes âgées sont des cibles de choix pour les fraudeurs financiers. Un des éléments clés pour contrer ces

malversations est sans aucun doute la qualité de l'information qui leur est transmise afin de leur permettre d'acquérir de meilleurs réflexes et de se prémunir contre la fraude. Pour ce faire, nous avons mis en avant divers projets, notamment la tenue de conférences dans les différentes régions du Québec, la publication de brochures éducatives et l'élaboration de programmes d'information.

Au-delà de notre travail d'encadrement des marchés financiers, notre mission première est de veiller à la protection des consommateurs et de les assister

dans leur démarche en matière de finances personnelles.

C'est par des efforts concertés de tous, tant du régulateur, de l'industrie et des consommateurs eux-mêmes, que nous réussirons à diminuer considérablement les cas d'abus.

Jean St-Gelais
Président-directeur général
de l'Autorité des marchés financiers

QUELQUES CONSEILS POUR VOUS PRÉMUNIR CONTRE LA FRAUDE FINANCIÈRE

- Assurez-vous que la personne qui vous offre le placement est inscrite à l'Autorité des marchés financiers, comme il se doit. Consultez le registre en ligne à lautorite.qc.ca ou en composant le **1 877 525-0337**.
- Demandez une brochure détaillée sur l'investissement offert, qui fixe toute l'information par écrit.
- Posez des questions sur le produit financier. Au besoin, demandez conseil à un autre professionnel.
- Ne remettez jamais d'argent comptant à la personne qui offre le placement, ni de chèque libellé à son nom.
- Ne donnez aucun renseignement personnel permettant d'accéder à votre compte à la caisse ou à la banque, comme un numéro d'identification personnel (NIP) ou d'assurance sociale (NAS).
- Méfiez-vous de l'information « confidentielle » promettant un coup d'argent. Elle s'avère souvent fausse... et coûteuse.
- Redoublez de prudence si on vous demande de garder le secret au sujet d'un investissement.
- N'achetez jamais sous pression. Investir son argent est une décision importante qui mérite réflexion.

LES FRAUDES LES PLUS FRÉQUENTES

FRAUDE PAR AFFINITÉ

C'est la spécialité du criminel séduisant. Beau parleur et charismatique, ce fraudeur excelle à manipuler les esprits. Il s'associe avec des gens qui partagent vos champs d'intérêt ou qui pratiquent votre religion afin de gagner en crédibilité. Il tisse un lien de confiance avant de vous proposer des investissements « exceptionnels ». Il vous demande parfois de ne pas ébruiter cette « affaire en or » qu'il réserve à ses amis. Mais l'or, c'est lui qui l'empoche...

CHAÎNE DE PONZI

Elle consiste à prendre l'argent d'un investisseur pour payer de faux rendements aux autres. Le fraudeur peut ainsi donner l'impression que le placement rapporte. En réalité, il n'en est rien. Lorsque les nouveaux apports en capital cessent d'affluer, la bulle éclate. Les investisseurs réalisent alors que la caisse est vide. D'où l'importance d'être vigilant et de faire les bonnes vérifications!



« C'EST VOTRE ARGENT, C'EST VOTRE VIE! »

Témoignage de Guy Mongrain,
porte-parole de l'Autorité des marchés financiers

Qui aurait pu imaginer que Guy Mongrain serait un jour victime d'une fraude financière? À 56 ans, l'animateur du jeu télévisé *La poule aux œufs d'or* projette une image de force aimable et de perspicacité. Pourtant, vers l'âge de 40 ans, il a perdu 300 000 \$ aux mains du conseiller financier Jean-Claude Cusson. Aujourd'hui, il raconte sa mésaventure dans l'espoir d'aider ses concitoyens et concitoyennes à déjouer les fraudeurs.

M. Mongrain, comment en vient-on à se faire escroquer?

Pour moi, tout a commencé par une relation amicale. J'habitais dans la même rue que le fraudeur, à la ville de Lorraine. Nous faisons partie de la même ligue de hockey, nous nous fréquentions régulièrement. Ce courtier d'assurance a fini par m'offrir des placements, sans toutefois être dûment inscrit à l'Autorité des marchés financiers. Il me disait, la main sur le cœur : « J'aimerais mieux mourir que de faire perdre de l'argent à mes clients! » Au début, tout allait bien. Les chèques rentraient. J'ai investi d'autres sommes. Puis, les appels sont devenus moins fréquents, les réponses à mes questions, évasives... À l'hiver 1993, un syndic a constaté l'arnaque. Le fraudeur avait dilapidé environ 2 millions de dollars appartenant à une centaine de personnes.

Comment avez-vous vécu cette trahison?

C'était épouvantable. Je ne comprenais pas qu'une de mes connaissances ait pu fouiller dans mes poches pour mettre le contenu dans un sac vert. J'avais honte de m'être fait avoir comme un enfant d'école; j'avais de la difficulté à regarder ma femme dans les yeux. À l'époque, il fallait que je me lève à 2 h 45 du matin pour enregistrer *Salut bonjour*. Dans la douche, alors que j'avais à peine dormi, je me disais : « T'es mieux d'être bon ce matin, parce que sinon, de beaux contrats, tu n'en auras plus. » Je luttais pour ne pas m'enfoncer.

[suite →]



La fraude est pourtant un crime sans violence...

C'est un mythe! La fraude est un crime qui a de graves conséquences psychologiques et physiques. Il y a des gens qui se sont fait voler l'argent de leur retraite et qui en sont tombés malades. Je me souviens de la barre dans le ventre que j'avais à l'époque... Un soir, je devais aller chercher quelques articles pour compléter le souper de mes enfants. En entrant dans l'épicerie, j'ai eu une crise de panique. J'avais 20 \$ dans les poches; je me suis mis à penser que c'était le dernier billet de ma vie. J'ai tellement paniqué que je suis revenu chez moi sans avoir fait mes achats.

Comment vous en êtes-vous sorti ?

J'ai fini par me dire : « Ce n'est pas à moi d'avoir honte. Je me suis fait avoir, d'accord. Mais ce n'est pas moi qui ai commis un crime! C'est lui qui doit payer pour ce qu'il a fait. » Avec les autres victimes, j'ai porté plainte pour fraude au criminel. L'escroc a été condamné à quatre ans de prison. Alors, j'ai pu tourner la page.

Que peut-on faire pour décourager les fraudeurs ?

Magasinez un produit financier avec autant de soin qu'un réfrigérateur. Au Québec, on fait souvent des pieds et des mains pour épargner 20 \$ sur un article. Pourquoi négliger ses finances personnelles? Assurez-vous que la personne est autorisée à vendre des placements en consultant le site Web de l'Autorité des marchés financiers. Si l'investissement vous semble trop beau pour être vrai, méfiance!

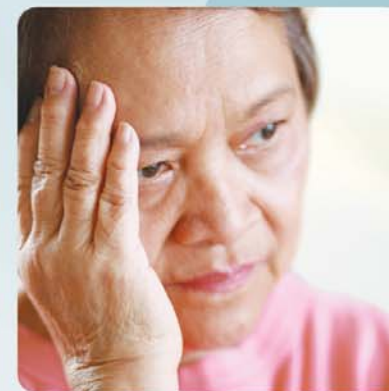
Ne vous laissez pas tenter par de l'information privilégiée; les « bons tuyaux » sont souvent faux ou illégaux. Et si votre conseiller vous met de la pression, résistez. Ne vous sentez pas coupable : c'est VOTRE argent. Vous devez en garder la maîtrise, et ce, peu importe la somme. Pour certains, 1 000 \$ représentent une fortune.

Doit-on revenir au bas de laine caché sous le lit ?

Surtout pas. Quatre ou cinq crapules ne peuvent entacher toute l'industrie. Les conseillers en placements sont honnêtes à 99,9 %.

Seize ans plus tard, avez-vous surmonté votre mésaventure ?

Quand je calcule ce que vaudraient mes 300 000 \$ aujourd'hui s'ils avaient été mis dans un placement tout ce qu'il y a de plus sécuritaire, c'est fou! J'essaie de ne pas y penser. J'ai eu beaucoup de chance dans ma vie, une carrière fabuleuse. Mais je n'ai pas oublié. Mon conseil : si la gestion de vos placements en vient à altérer votre sommeil, agissez. C'est votre argent, c'est votre vie.



Pour toute question, communiquez avec l'Autorité des marchés financiers :

1 877 525-0337

lautorite.qc.ca